



Mohamed Boussaid, ministre de l'économie et des finances et Micheal Hamaide, chargé d'opérations Pays et directeur Pays par intérim à la Banque mondiale

La Banque mondiale octroie un nouveau prêt au Maroc

## Plus de 1 milliard DH pour les déchets ménagers

Kawtar Tali  
ktali@aujourd'hui.ma

Un nouveau prêt en faveur du Maroc. Le secteur de l'environnement y est le plus concerné. Un montant de 1,3 milliard de dirhams fait donc l'objet d'une convention signée vendredi 27 mars à Rabat entre le Maroc et la Banque mondiale. Ce financement se veut le quatrième prêt de politique de développement conclu entre les deux parties. Le but étant d'appuyer les efforts du gouvernement pour la mise en œuvre d'un système de gestion intégrée des déchets ménagers. Micheal Hamaide, chargé d'opérations Pays et directeur Pays par intérim à la Banque mondiale, s'est félicité de cette coopération Banque mondiale-Maroc ayant pour ambition d'assurer l'efficacité du programme national des déchets ménagers. M. Hamaide, l'un des principaux signataires de cette convention, relève dans son intervention le côté pragmatique de l'approche transcrite par ce partenariat. Pour sa part,

Mohamed Boussaid, ministre de l'économie et des finances, met le point sur les avancées du programme national des déchets ménagers. Selon le ministre, le dispositif a atteint depuis sa mise en œuvre des résultats considérables couronnés par : l'adoption d'une loi sur les déchets solides et de la loi-cadre sur l'environnement et le développement durable, l'implication du secteur privé ainsi que la participation accrue des citoyens au secteur. «*La présente opération avec la Banque mondiale capitalise sur les enseignements des précédentes opérations. Elle se fixe comme objectif de continuer à soutenir les efforts du gouvernement pour améliorer la performance économique, environnementale et sociale du secteur des déchets ménagers et assimilés (DMA)*», souligne dans ce sens le ministre de l'économie et des finances. Quatre domaines de réforme ont été déterminés en termes de cette conven-

tion. Outre l'amélioration de la gouvernance du secteur des déchets ménagers et assimilés, la priorité est à la soutenabilité institutionnelle et financière des services de DMA, au renforcement du contrôle et suivi environnementaux ainsi qu'au développement des filières de valorisation. De même, ladite convention vise à appuyer la redevabilité des prestataires de services de déchets ménagers et assimilés publics et privés vis-à-vis des citoyens. Le financement servira, par ailleurs, à améliorer la performance opérationnelle et environnementale du programme national des déchets ménagers via la professionnalisation de la collecte et la mise en décharge contrôlées des déchets ménagers et assimilés afin d'atteindre la cible de 66% cette année. La capacité financière des collectivités locales sera également améliorée. Le but étant de mieux mobiliser le potentiel fiscal des services de déchets

ménagers et assimilés. La performance sociale et environnementale du secteur passe quant à elle, par l'introduction d'une écotaxe en tant qu'instrument parafiscal pour le développement des filières de recyclage.

Suite à la mise en œuvre du programme national des déchets ménagers, le cadre juridique s'est renforcé par l'adoption d'une loi sur les déchets solides et de la loi-cadre sur l'environnement et le développement durable. Les indicateurs du secteur se sont par ailleurs améliorés. Le taux de collecte professionnalisée est donc passé de 44% avant 2008 à 80% actuellement. Aussi, le taux des déchets ménagers mis en décharges contrôlées a grimpé de 32%. Aussi, 14 décharges contrôlées ont vu le jour au moment où 15 autres sont en cours de réalisation. Le Maroc, qui se penche actuellement sur l'élaboration de 85 plans directeurs de gestion des déchets, œuvre pour la réhabilitation de 84 décharges non contrôlées.

*«La présente opération se fixe comme objectif de continuer à soutenir les efforts du gouvernement pour améliorer la performance économique, environnementale et sociale du secteur des déchets ménagers et assimilés (DMA)»*